L'Abeille de la Nouvelle-Orleans.

JOURNAL OFFICIEL DE L'ETAT.—NOUVELLE-ORLEANS, LUNDI MATIN, 2 DECEMBRE 1844.

PAR MAGNE & WEISSE.
No. 81, Rue de Chartres.

CONDITIONS DE L'ABEILLE:

ABONNEMENT

Journal quotidien, une année d'avance $12
Journal de la campagne, deux fois par semaine, une année d'avance, 5

Le prix de l'abonnement est pour une année. Aucune souscription, dont un portrait seulement soit mis annuel, ne sera considérée comme un ouvrage de la part de l'éditeur, à moins qu'il ne le donne avis par écrit, une semaine avant l'expiration de l'année.

ANNONCES. Une insertion par carré de chaque langue, pour ce qui concerne les annonces, et trois insertions par chaque insertion subséquente. Une ligne ne comprendra dans l'annonce d'ordinaire, et sera payée comme une nouvelle ligne. Les annonces du Nouvelle-Orleans.

ABONNEMENS pour une année. Les Abonnés de la Ville, les Banques, les Compagnies, les Bateaux à vapeur, les Hôtels, les Marchands, les Bureaux de Loterie, les Bureaux de Diligences, les Bureaux de Navigation, les Bureaux de Publicité, les Bureaux de Publicité, les Bureaux de Publicité